

AIDE JEUNE SPORT-CULTURE 2023

Par cette aide « Jeune Sport-Culture », le Centre Communal d'Action Sociale de Vincennes souhaite aider les jeunes, jusqu'à 18 ans révolus, à pratiquer une activité sportive ou culturelle dans une association ou un club vincennois.

Cette aide finance 50 % de la facture d'adhésion et de l'équipement, pour un montant maximum de 150 € par enfant et par an. Elle est attribuée, sous conditions de ressources (non imposables avant décote) pour chaque enfant jusqu'à 18 ans révolus et est versée sur présentation de la facture acquittée ou du devis fourni par l'association sportive ou culturelle vincennoise.

Pour demander cette aide, vous devez retourner **pour le mercredi 18 octobre au plus tard** ce formulaire avec les photocopies des documents suivants au CCAS - 70 rue de Fontenay (01.43.98.66.95)

- La pièce d'identité des parents et de l'enfant (situation régulière au regard des obligations d'entrée sur le territoire)
- Le dernier avis d'imposition (toutes les pages)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Justificatif d'adhésion à l'association ou club vincennois : devis ou facture acquittée
- Relevé d'Identité bancaire pour percevoir l'aide

NOM de l'enfant	Prénom	Date de naissance

NOM père	
NOM mère	
Adresse	
Téléphone	
E-mail	

	Montant
Nom de l'association ou du club	
Equipement	
Inscription/Adhésion	
Autre aide perçue	
Coût annuel	

Date :

Signature

RÉSERVÉ AU CCAS

Participation du CCAS	
Date de remise	